

Les tourbières, zones humides réservoir de biodiversité et de savoirs

Qu'est-ce qu'une tourbière et à quoi ça sert ?

Une tourbière, par définition, est une **zone humide**, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe.

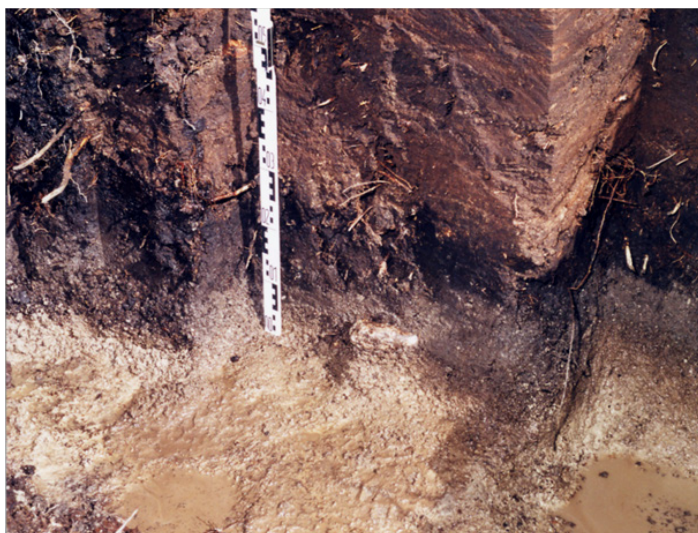
Comme toute zone humide, la tourbière joue un rôle dans le cycle de l'eau. Elle constitue une ressource de soutien pour approvisionner bon nombre de captages d'eau potable dans les monts du Forez.

Un écosystème particulier

Marqué par l'accumulation d'eau, la tourbière est un milieu qui abrite une **faune mais surtout une flore relativement originale**. Cette zone humide produit un matériau, **la tourbe**, utilisée depuis des millénaires comme combustible ou litière. **Elle stocke le carbone** mais aussi des informations scientifiques qui en font un site de **conservation des archives naturelles, historiques et archéologiques** indispensables à la reconstitution du passé de la terre et des hommes.

Ces écosystèmes se caractérisent, en premier lieu, par un sol saturé en permanence d'une eau stagnante ou très peu mobile privant de l'oxygène nécessaire à leur métabolisme les micro-organismes (bactéries et champignons) responsables de la décomposition et du recyclage de la matière organique.

Dans ces conditions asphyxiantes (anaérobiose), la litière végétale ne se minéralise que très lentement et très partiellement. Elle s'accumule alors, progressivement, formant un dépôt de matière organique mal ou non décomposée : la tourbe.



Coupe de tourbe – tourbière de Vérines (Noirétable)

La tourbière du puy de Vérines

Autrefois exploitée, cette tourbière de 35,57 ha recèle en son sein et en périphérie (bois de l'Hermitage) des plantes remarquables telles que *la laîche à deux étamines*, *la linaigrette engainée*, *l'andromède à feuilles de polium* et *la listère à feuilles cordées*.



Andromède à feuilles de polium

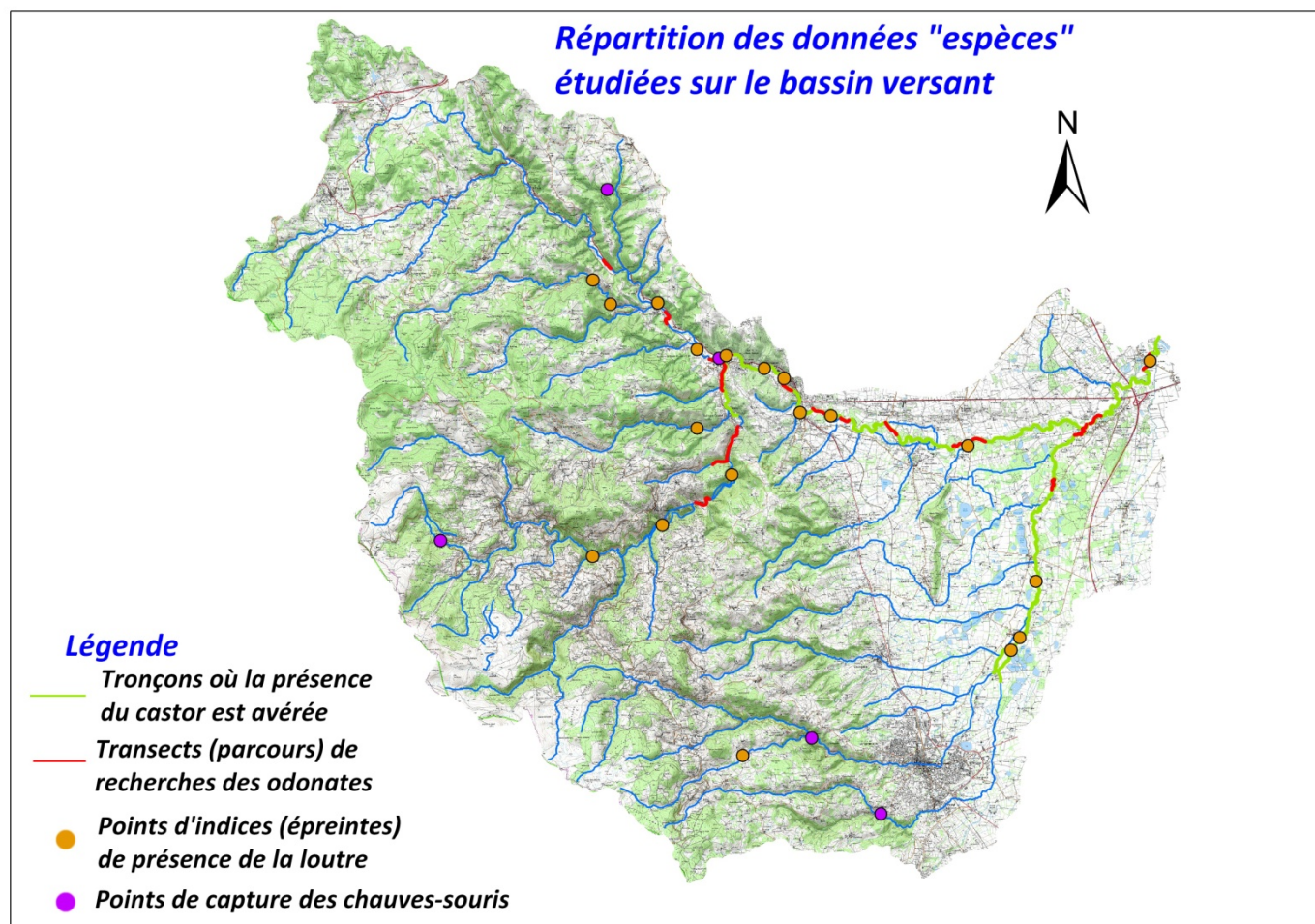




Etat des lieux de la présence de certaines espèces sur le bassin versant

Depuis la signature du Contrat Rivière-Natura 2000 en 2012, plusieurs actions d'inventaires et de suivi ont été mises en œuvre afin de mieux connaître l'état de présence de certaines espèces, qui peuvent bénéficier de statut de protection.

La carte ci-dessous illustre globalement cet état de présence pour la loutre, le castor, les chauves-souris et les odonates (libellules)



La loutre

La **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), a reconquit nos rivières depuis quelques années. Les premières observations ont eu lieu sur le Ciboulet, et elle est désormais présente sur la majeure partie du bassin versant.

C'est un mammifère carnivore semi-aquatique et principalement nocturne, de la famille des Mustélidés. Elle est l'une des trois espèces de loutres se rattachant au genre *lutra*. En France, on ne trouve que cette seule espèce de loutre.

Sa présence se repère grâce à des épreintes, excréments déposés pour marquer son territoire.





Le Castor Fiber

C'est le plus gros rongeur d'Europe. Il est bien présent sur le Lignon, depuis le pont de l'autoroute à Poncins jusqu'en amont de Boën au dessus du seuil de l'Argentière.

Discret, cet animal est un parfait hydraulicien, qui sait gérer le cours d'eau et ses berges afin de maintenir son habitat. Souvent intraitable avec les arbres à cœurs tendres (peuplier notamment), il construit sa hutte différemment de son cousin américain, grand bâtisseur de barrages. Le castor d'Europe réalise sa hutte en utilisant les berges et en valorisant l'enracinement profond des aulnes qui lui offre une niche parfaite pour installer sa petite famille.

Il peut être confondu avec le ragondin lorsqu'il nage.



Hutte de castor en bord de Lignon



Cheminée d'aération de la hutte



Crayon de castor : marque caractéristique de sa présence

Les chauves-souris

Les captures et les enregistrements d'ultra-sons ont permis de dénombrer **21 espèces différentes de chauves-souris sur le bassin versant**, dont 6 sont inscrites sous des niveaux de protection très élevés. L'ensemble des espèces de chauves-souris sont protégées en France.

Les odonates (libellules)

35 espèces ont été inventoriées sur le bassin versant. Le Lignon est incontestablement le cours d'eau le plus riche du bassin. Le Vizézy est lui aussi relativement riche avec 21 espèces même si la plupart proviennent des étangs voisins. L'Anzon est un peu moins riche, et la diversité spécifique diminue à mesure que l'on remonte vers l'amont. Toutefois, il s'agit d'une tendance logique et normale.



Cordulie bronzée - © photo Y.BOEGLIN



Actualité au fil de l'eau

Projet de loi sur la biodiversité présenté en mars 2015

Pendant longtemps, l'action publique s'est concentrée sur une politique de protection de la nature, comme la création d'espaces dédiés ou la protection des espèces. Elle s'est ensuite diversifiée pour prendre en compte des aspects de plus en plus complexes de la biodiversité comme les continuités écologiques, mais elle peut encore parfois donner l'image d'une gestion figée de la biodiversité.

Aujourd'hui, l'enjeu est de passer d'une perception statique à une **vision complète et dynamique** de la biodiversité :

- ✦ **complète**, c'est-à-dire une biodiversité prise dans son ensemble : depuis les gènes jusqu'au niveau le plus important d'organisation des écosystèmes que sont les paysages, sur terre comme en mer.
- ✦ **dynamique**, c'est-à-dire une biodiversité en perpétuel mouvement car impactée par les changements naturels et en interaction avec les activités humaines.

La connaissance devient une action d'intérêt général. Aujourd'hui, la biodiversité est souvent détruite par méconnaissance ; en France, [plus des deux tiers des espèces terrestres ne sont pas scientifiquement localisées](#) et [10 % des habitats remarquables sont mal connus](#). C'est par une meilleure connaissance de la biodiversité que les mesures de préservation adaptées pourront être adoptées et les coûts des études d'impacts réduits.

La solidarité écologique. Ce principe prend en compte l'interdépendance des êtres vivants entre eux (dont l'homme) et leur interdépendance avec les milieux naturels ou aménagés

« **Eviter, réduire, compenser** ». Dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les aménageurs doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible, compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets d'autant plus que l'absence de faisabilité de la compensation peut, dans certains cas mettre, en cause le projet. En prenant en compte la valeur écologique des milieux et en cherchant à la conserver globalement, ce principe permet de conserver les services rendus à l'homme et leur potentialité propre pour la biodiversité tout en permettant les aménagements nécessaires aux activités.

Les continuités écologiques sont essentielles au fonctionnement des écosystèmes, à la circulation des espèces sauvages et à l'adaptation au changement climatique. [Introduites dans la loi en 2009 sous l'appellation "Trame verte et bleue"](#), elles se concrétisent, par exemple, par les [schémas régionaux de cohérence écologique](#). Ils contribuent à l'aménagement durable du territoire et au maintien d'un cadre de vie de qualité. L'ajout de cette mention dans le code de l'environnement permet de concrétiser ce lien.



La perception des Français sur la biodiversité a évolué

Plus d'un tiers des Français (35 %) déclarent que l'érosion de la biodiversité a déjà un impact sur leur quotidien, chiffre en progression par rapport à 2010 (28 %). Les Français classent les questions de perte de biodiversité parmi les problèmes de dégradation de l'environnement les plus préoccupants. Les questions de mode de production sont de plus en plus citées parmi les causes de cette perte de biodiversité.

(Source : [CREDOC / « Les Français et la biodiversité » - Enquête CREDOC 2013](#))